

Code de conduite pour Officiels

Swiss Sailing

Version: 4 décembre 2024

Pour faciliter la lecture, seul le genre masculin est utilisé, mais la forme féminine est toujours implicite.

Code de conduite pour Officiels

Les officiels sont les personnes les plus exposées dans le sport de voile. Ils représentent la fédération nationale ; il est donc essentiel qu'ils possèdent le plus haut degré de compétence, d'intégrité et de convenance et, qu'à aucun moment, ils ne discréditent le sport.

D'un officiel de Swiss Sailing, on attend qu'il:

1. maintienne un haut niveau de connaissances des règles de course, des directives et règlements de World Sailing ainsi que ceux de Swiss Sailing.
2. qu'il s'assure que toutes les décisions prises soient conformes aux règles en vigueur et que les principes fondamentaux de fair-play et d'objectivité soient appliqués et qu'il traite toute audition et affaire dans laquelle il est impliqué avec soin et sans idées préconçues.
3. qu'il s'assure, que la confidentialité liée à sa fonction pendant et après la régates soit respectée.
4. soit courtois et poli à chaque occasion. C'est important non seulement par respect envers les compétiteurs, mais également envers ses collègues, les entraîneurs, les officiels, les invités et toute personne impliquée dans l'organisation des régates.
5. soit ouvert et conscient des différences culturelles et qu'il les respecte.
6. qu'il soit ponctuel et qu'il s'engage à participer à toute la manifestation, de la cérémonie d'ouverture jusqu'à la distribution des prix si sa fonction l'exige.
7. n'engage pas de dépenses plus importantes que nécessaires et demande, si besoin, les débours appropriés et légitimes.
8. porte les habits appropriés tant sur l'eau qu'à terre.
9. ne consomme pas d'alcool avant ni pendant une délibération ou une réunion du comité. Qu'il ne soit à aucun moment en état d'ébriété durant une manifestation.
10. qu'il s'oriente régulièrement chez Swiss Sailing (site internet, secrétariat) sur des développements nouveaux et des événements futures.
11. qu'il s'assure régulièrement que ses données de contacte (adresse postale, E-mail, numéro téléphonique) soient à jour chez Swiss Sailing.

Un officiel certifié par Swiss Sailing doit suivre les directives de Swiss Sailing et de World Sailing, ainsi que ce code. En cas de non-respect, il risque d'être privé de sa qualité d'officiel et de perdre sa ou ses licences.

Mentions légales

Le Code de Conduite a été approuvé
par la direction de Swiss Sailing
le 4 décembre 2024 et entre en vigueur
le 5 décembre 2024.

Éditeur : Swiss Sailing

Première édition Octobre 2014
Deuxième édition révisée Décembre 2024